

# CLUSTER EAU & ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Mis à jour le 5 avril 2022



Cluster  
EAU & CLIMAT

*[Handwritten signature]*

# Titre 1- CONSTITUTION

## ARTICLE 1 - Dénomination

Entre les personnes morales qui adhèrent ou adhèreront aux présents statuts, il est créé une Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour dénomination :

**« Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique »**

Diminutif :

**« Cluster Eau et Climat »**

## ARTICLE 2 – OBJET

**Le Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique** a pour objet la promotion et le développement **économique** des filières de l'eau et de l'énergie aux fins d'adaptation au changement climatique.

Il s'agit notamment de :

- Développer de nouveaux courants d'affaires entre les membres (notamment répondre à de nouveaux marchés et développer de nouveaux services qui vont nécessiter une croissance de ces structures) et innover dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'adaptation au changement climatique,
- Structurer une nouvelle filière économique dans ces domaines,
- Renforcer l'expertise des centres de transfert technologique existants,
- Permettre de créer un écosystème favorable à l'implantation de nouvelles entreprises, créatrices d'emplois dans ces filières,
- Accompagner le développement de la formation et l'apprentissage des métiers de l'eau et de l'énergie au travers de projets académiques et expérimentaux (fablab, tiers-lieux),
- Exporter les savoir-faire locaux sur le plan régional / national et international,
- Répondre aux enjeux futurs de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire dans leur consommation en eau et en énergie pour pouvoir prospérer,
- Être source d'évolutions et d'innovations technologiques dans de nombreux domaines (météorologie, imagerie, pilotage à distance, mécanique, plasturgie etc.),
- Être l'interlocuteur local des dynamiques de pôle de compétitivité et des organismes publics,
- Favoriser la compréhension des usages et enjeux de la préservation patrimoniale et l'efficacité des ressources en eau et en énergie auprès du grand public en relation avec les acteurs territoriaux et régionaux.